

ASGAO

CHARTRE DES EQUIPIERS

Cette chartre s'adresse à tous les joueurs souhaitant participer aux compétitions pour représenter le club.

Si vous êtes volontaire pour faire partie de l'équipe, vous vous engagez à répondre à certaines conditions :

- Vous participerez à la vie du club, en jouant au moins 10 compétitions aux Ajoncs d'Or dans l'année,
- Vous participerez aux entraînements d'équipe organisés pendant la saison hivernale aux dates précisées sur le tableau des équipes
- Vous participerez à l'entraînement des jeunes de l'école de golf en cas de besoin
- Vous répondrez aux sollicitations du capitaine d'équipe 15 jours avant les compétitions officielles pour qu'il puisse composer son équipe et respecterez votre engagement

L'ASGAO s'engage à vous défrayer pour les déplacements au tarif suivant :

- 20ct du KM pour une voiture avec 2 personnes
- 15€ pour le repas de midi
- 22€ pour un repas le soir
- 30€ pour une chambre
- 3€ pour les seaux de balles

Vous porterez les couleurs de l'équipe. L'association essaiera de trouver des sponsors pour ces tenues.

A la demande des capitaines, un entraînement sera organisé avec l'appui du pro.

N'oubliez pas de signaler au capitaine votre « forme du moment ». Il prendra sa décision en connaissance de cause.

Si vous n'êtes pas sélectionné, vous pouvez toujours vous proposer pour être Caddy.

Le non-respect de cette chartre entrainera l'exclusion de l'équipe par le capitaine

Signature Capitaine :

Signature joueur :